

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

N° 494.321

Grenade à main perfectionnée.

M. FRANCESCO PERINO résidant en Italie.

Demandé le 22 février 1917, à 15^h 55^m, à Paris.

Délivré le 27 mai 1919. — Publié le 5 septembre 1919.

La présente invention a pour objet une grenade à main perfectionnée dans laquelle la mèche servant à l'allumage de la charge d'explosif est isolée d'une manière parfaite de ladite charge, de manière à en empêcher toute explosion prématurée.

Le dispositif d'allumage est constitué par un percuteur commandé par un ressort et se déplaçant vers le bas lorsqu'on retire une goupille qui empêche normalement ledit percuteur de venir frapper la capsule.

Le petit tube qui sert à assurer l'isolement de la mèche et de la charge d'explosif sert aussi pour fermer la capacité qui contient cette charge, l'extrémité extérieure de ce tube formant une sorte de bouchon fileté faisant saillie et sur lequel peut se visser un chapeau renfermant le percuteur; ce chapeau est ainsi rendu solidaire du corps de la grenade par l'intermédiaire du tube.

Sur le dessin annexé, on a représenté, à titre d'exemple, un mode d'exécution de la grenade, en vue extérieure sur les figures 1 et 2 et en coupe par l'axe sur la figure 3.

Dans les diverses figures, les mêmes chiffres désignent les mêmes parties.

1 est le corps de la grenade; 2 le chapeau présentant un logement pour le ressort de commande 3 du percuteur 4; ce dernier est maintenu, à l'état normal, écarté de la capsule au moyen d'une goupille élastique 5 que

l'on retire au moment opportun en exerçant une traction sur un petit fil métallique ou une ficelle 6 ou encore en agissant sur un anneau ou un crochet. Lorsque la goupille est enlevée, cette disposition permet au percuteur 4 de venir frapper la capsule 7 placée dans le porte-capsule 8 et d'allumer ainsi la mèche 9 qui est isolée de la charge d'explosif 10 au moyen d'un tube 11 se vissant dans le corps de la grenade et sur lequel se visse le chapeau 2.

Le chargement de la grenade se fait par une ouverture ménagée dans le fond du corps 1 de ladite grenade et munie d'un bouchon de fermeture 12 complètement vissé.

Pour que, en cas de «raté», la grenade n'ayant pas fait explosion ne puisse pas être utilisée par celui à qui elle a été lancée, on a prévu un dispositif de sûreté 13 logé entre le chapeau et le corps de la grenade et qui empêche d'une manière absolue de dévisser le chapeau pour ouvrir la grenade.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une grenade à main perfectionnée présentant les principales caractéristiques suivantes :

1° Le tube qui isole la mèche de la charge d'explosif dans laquelle ladite mèche est plongée et qui empêche ainsi l'explosion prématurée de la grenade sert également pour relier

le chapeau au corps de la grenade au moyen d'une douille fileté faisant corps avec ledit tube, cette douille étant vissée en partie dans le corps de la grenade et en partie dans le chapeau;

5 2° Le logement du ressort de commande du percuteur est ménagé en partie dans une cavité formée à cet effet dans le chapeau et en partie dans l'extrémité du corps de la grenade, 10 le tout formant ainsi un bloc compact et extrêmement solide;

3° L'appareil d'allumage se trouve entièrement renfermé dans la grenade, ce qui le met à l'abri de toute cause de détérioration;

4° Un dispositif de sûreté, logé entre le 15 chapeau et le corps de la grenade, empêche d'une manière absolue tout dévissage et, par suite, toute réouverture d'une grenade non explosée;

5° L'extraction de la goupille élastique qui 20 maintient le percuteur écarté de la capsule a pour effet de libérer ledit percuteur et d'autre part de déboucher les orifices nécessaires à la combustion régulière de la mèche.

FRANCESCO PERINO.

Par procuration :

M. ZERULO.

FIG. 1.

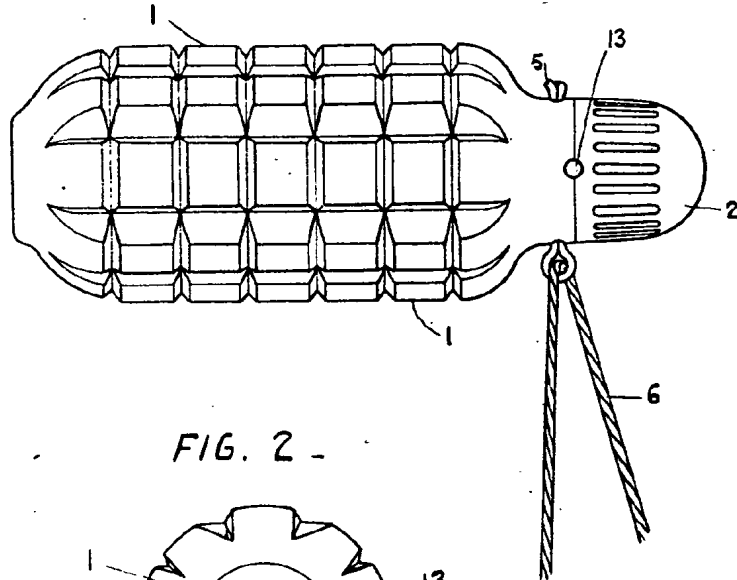


FIG. 2 -

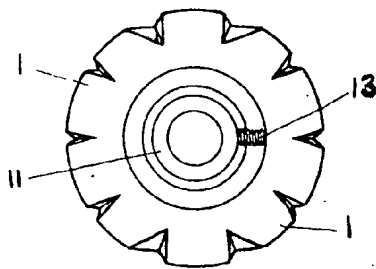


FIG. 3 -

